

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 7

Artikel: Les questions militaires à l'Assemblée fédérale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVII^e Année.

N^o 7.

Juillet 1892

Les questions militaires à l'Assemblée fédérale.

Pendant la dernière session de l'Assemblée fédérale, les questions militaires ont absorbé une grande partie de l'activité des députés. Ils ont voté les crédits supplémentaires suivant détail que nous donnons plus loin ; ils ont augmenté le personnel d'instruction de l'arme du génie, conformément au message du Conseil fédéral et au projet d'arrêté publiés dans notre dernier numéro ; enfin et surtout, ils ont accordé les crédits nécessaires, soit fr. 2,100,000 pour l'établissement de fortifications à St-Maurice, en Valais.

C'est sur cette question qu'a porté le gros des discussions militaires, au Conseil national d'abord, puis, avec des vues plus étendues, au Conseil des Etats.

Deux opinions étaient en présence, qui chacune avait trouvé ses défenseurs au sein des commissions parlementaires. D'après l'une, il n'y avait pas lieu d'hésiter à voter le projet du Conseil fédéral ; les fortifications de St-Maurice s'imposent, et si, à certains égards, Martigny paraît préférable, les ressources dont nous disposons ne nous permettent pas d'entreprendre les travaux qu'exigerait une position aussi étendue.

Sans doute, Martigny a cet avantage de défendre avec plus d'efficacité une première violation du territoire par la Tête-Noire ou le St-Bernard ; on pourrait aussi depuis cette position s'opposer avec facilité au passage d'une troupe descendant le St-Bernard pour remonter par la Tête-Noire ou vice-versa, ce qui depuis St-Maurice devient moins aisé ; mais c'est là un cas isolé, et comme l'a dit M. le chef du département militaire, il est impossible de choisir une position qui épuise toutes les hypothèses.

St-Maurice est d'ailleurs, en tout état de cause, une excellente position. Le défilé y est très resserré, ce qui permet, avec une troupe même peu nombreuse, de barrer le passage à une armée entière, et il y existe depuis plus d'un demi-siècle des ouvrages qu'il n'y a qu'à compléter.

L'inconvénient est de ne pouvoir aussi facilement que depuis Martigny fermer la route à l'invasion du Valais par un corps descen-

dant du St-Bernard ou de la Tête-Noire, et pouvant s'emparer dès lors des passages du Sanetsch, du Rawyl, de la Gemmi. Mais ces passages de haute montagne sont faciles à tenir ; ils sont très peu praticables, si ce n'est impraticables à du gros matériel militaire, et la situation d'une armée remontant la vallée du Rhône ayant sur ses derrières un ennemi, soutenu par les forts de St-Maurice, serait toujours assez précaire.

Si maintenant l'on considère les dépenses énormes qu'exigerait la mise en état de défense d'une position aussi vaste que celle de Martigny, on comprendra que l'Assemblée fédérale n'ait pas cru devoir se laisser arrêter par l'infériorité d'ailleurs relative de celle de St-Maurice.

La seconde opinion, sans se prononcer entre St-Maurice ou Martigny, s'attaque au principe même du système de fortification que l'on entend inaugurer. En conséquence, elle demande avant tout une étude générale avec devis de l'ensemble des fortifications nécessaires. Cette opinion, défendue au Conseil des Etats par MM. Muheim, d'Uri, et Schmid-Ronca, de Lucerne, est un peu en retard. C'est avant les dix millions de francs affectés au Gothard qu'elle aurait dû se faire jour. Quoiqu'il en soit, elle est résumée comme suit par le *Journal de Genève* :

« L'utilité de la fortification du Gothard sautait aux yeux, elle avait pour elle l'assentiment de tous les militaires (?), il n'en est point de même pour le projet actuel. Au Gothard le but était d'ailleurs tout autre ; il s'agissait de créer un vaste camp retranché faisant front sur toutes les faces ; avec St-Maurice, par contre, on s'engage dans la voie des forts d'arrêt qui ne servent qu'un front du système de cordon, et il n'y a plus de raison pour que cela finisse. La fortification du Jura, des Grisons, de la Suisse septentrionale s'imposera au même titre, une fois la main mise dans l'engrenage. Il n'est question, il est vrai, pour le moment, que d'un fort semblable à Luziensteig ; mais les circonstances et la logique des faits seront plus fortes que la volonté et les promesses des hommes. Aussi un programme d'ensemble, conçu sous forme de loi, serait-il la seule solution rationnelle, compatible avec nos institutions et de nature à calmer toutes les appréhensions. Il aurait l'avantage de nous affranchir davantage des considérations tirées de la constellation politique du moment, qui peut se modifier d'un jour à l'autre. Bref, la question n'est pas mûre, le message peu explicite et le dossier démontre l'exis-

tence de divergences très profondes entre les hommes compétents ».

Cette manière de voir, à part quelques assertions un peu trop absolues, est rationnelle au fond, et elle est d'ailleurs conforme à ce qui a été dit déjà sur cette question si souvent et depuis si longtemps discutée des fortifications de la Suisse. La combinaison Luziensteig—St-Gothard—St-Maurice est non seulement ancienne, mais excellente pour barrer, surtout contre le sud, les trois grandes voies du Splügen, du Gothard, du Simplon. Elle empêche toute attaque de l'Italie par l'un de ces cols; inversement elle couvre aussi l'Italie et entr'autres elle s'oppose à ce que l'expédition de Napoléon gravissant le St-Bernard avec une armée française soit renouvelée. Mais elle ne serait que d'un très petit secours au cas par exemple d'une armée française se portant par le plateau suisse sur la forêt Noire, ou d'une armée allemande pénétrant par notre front Nord. Dans ces alternatives, même le vaste camp retranché du Gothard n'aurait que peu d'utilité. Une fois le plateau en main de l'ennemi, l'armée suisse serait facilement bloquée dans son vaste camp retranché, sans autre alternative que de se rendre ou d'y périr de froid et de faim. Il eût donc mieux valu faire moins grand au Gothard, se contenter d'y élever les ouvrages nécessaires à la défense du front Sud, ces ouvrages correspondant à l'idée de ceux de Luziensteig et de St-Maurice, et d'établir le vaste camp retranché en un lieu plus favorable, permettant de le rattacher à un système complet de défense fortifiée de la Suisse. Au fond, ce que l'on a fait, ça été de reprendre l'idée de la place centrale. Seulement au lieu de la laisser où elle pouvait déployer toute son utilité et tous ses avantages, on l'a transportée au Gothard, dans des conditions plus économiques, mais évidemment inférieures à tous autres égards.

Il n'est peut-être pas inutile, pour mieux s'éclairer sur la question, de rappeler les discussions si vives qui remplirent les journaux dans les années 1880 et suivantes, sans parler des nombreuses conférences données dans nos réunions d'officiers. Ces discussions n'étaient d'ailleurs pas nouvelles; depuis plus de trente ans on se préoccupait de la nécessité de fortifications; seulement une interpellation de M. le major Ryniker, d'Argovie, au Conseil national, et une réponse de M. le Conseiller fédéral Herstein, annonçant qu'un projet était en élaboration, donnaient à la question un regain d'actualité.

Aussi bien son importance n'échappait-elle à personne; tout militaire en particulier sentait les dangers de la décision à pren-

dre. Dans l'élaboration d'un projet de fortifications, rien ne doit être laissé au hasard, il faut tout calculer et le problème est complexe. « En effet, disait alors la *Revue militaire suisse*, les réseaux d'ouvrages permanents, dans leur ensemble comme dans leurs détails principaux, doivent être conçus et établis d'après les vues politiques, stratégiques, tactiques, qui dicteraient le plan d'opérations, qui présideraient, pour parler de la Suisse, au programme général de la défense du pays. »

Ceci est un développement de l'opinion de Jomini, lorsqu'il déclare: Autant une place bien située favorise les opérations, autant les places établies hors des directions importantes sont funestes: c'est un fléau pour l'armée qui doit s'affaiblir à l'effet de les garder, et un fléau pour l'Etat qui dépense des soldats et de l'argent en pure perte.

Et les exemples sont nombreux des guerres où fut faite l'expérience de la justesse de ce principe. La *Revue militaire* de 1880 en relève quelques-unes:

« Dans la dernière guerre d'Orient, les formidables places turques du Danube et du quadrilatère de Schoumla, ainsi que les vigoureuses défenses improvisées de Plewna et de Shipka, sans appui plus en arrière, n'ont servi, une fois tournées ou enlevées, qu'à précipiter le dénouement et à changer en déroute la défense de la Roumélie et des abords de la capitale ottomane. Les Russes auraient dicté la loi dans Ste-Sophie même, sans l'arrivée de la flotte britannique à l'entrée du Bosphore, tandis qu'avec la moitié seulement de leurs hommes encore enfermés dans les places du Danube, les pachas eussent pu faire une honorable défense de Constantinople.

» Pendant la guerre franco-allemande, la place centrale de Paris, celle de Belfort, devenue aussi un centre accidentel d'opérations, rendirent d'immenses services; mais Metz enchaîna à son triste sort et fit capturer la meilleure et la plus forte armée de la France; mais Sedan et Mézières menèrent Napoléon III et l'armée de Mac-Mahon à leur perte, au lieu de sauver Metz.

» En 1866, la position centrale et camp retranché de Vérone permit aux Autrichiens de braver et de châtier les attaques supérieures de l'Italie; en même temps les places excentriques de Königgrätz et d'Olmütz faussaient leurs opérations de la Bohême et de la Moravie et les mettaient, en une seule grande bataille, aux pieds des Prussiens, dictant la loi à Vienne.

» En 1863-64, on vit la vaillante petite armée danoise tirer un

excellent parti de son noyau retranché de Duppel-Alsen, tandis que sa coûteuse muraille de Chine du Danewerke risqua de lui être fatale et lui fut complètement inutile. »

Etablir les fortifications d'après un plan raisonné, se référant aux conditions politiques, stratégiques et tactiques, c'est là un premier principe à observer.

Il en est un autre non moins important. Si des fortifications peuvent être d'une haute utilité pour soutenir l'armée de campagne, elles ne la remplacent pas. C'est l'armée de campagne qui doit remporter les victoires, et mieux vaut cette armée sans fortifications qu'un réseau de fortifications superbe avec une armée de campagne sans effectifs suffisants. Il faut donc n'élever que les fortifications strictement nécessaires, de manière à pouvoir laisser le plus de forces possible à l'armée active. Ceci est vrai non seulement pour l'emploi du personnel, mais aussi pour l'emploi du matériel et des ressources financières dont dispose le pays.

A ce sujet, citons encore la *Revue militaire* de 1880 : « Un dispositif de forts et forteresses, si bien établi qu'il puisse être, n'assure pas la victoire ; il aide à l'obtenir par le moyen des masses mobiles qu'il couvre, appuie ou recueille ; il empêche un échec de devenir un désastre ; il permet de tenter des revanches et de prolonger la lutte. Il doit donc être aussi économe que possible des forces actives et se lier intimement au programme général des opérations probables. Un dispositif qui ne remplit pas ces conditions ne vaut absolument rien, et loin de dépenser des millions pour le créer, il faudrait en donner le double pour s'en préserver.

Examinons à la lumière de ces principes fondamentaux les divers systèmes de fortifications en présence. A la vérité ils se réduisent à deux, qui, en se combinant, aboutissent à un certain nombre de systèmes mixtes. Ces deux systèmes sont celui dits *de cordon* et celui dit *d'une place centrale*.

Le premier suppose la construction d'une succession d'ouvrages sur tous les points stratégiques des frontières. Chaque entrée du pays devrait être fortifiée de telle sorte que dès ses premiers pas une invasion fût arrêtée.

Ce système présente divers avantages. Tout d'abord, il pose nettement l'idée politique de la Suisse : la neutralité. Il respecte aussi scrupuleusement qu'il est possible les obligations que nous imposent les traités.

Indépendamment du point de vue politique, ce système, en re-

tenant l'ennemi à la frontière même, permet une mobilisation moins troublée et une meilleure organisation de la résistance. Enfin, il répond mieux que tout autre à l'esprit dont des milices sont animées, à leur préoccupation de défendre leurs foyers, à leur désir de ne pas abandonner sans avoir combattu la moindre partie du territoire.

Mais ces avantages sont plus que compensés par de sérieux inconvénients.

Tout d'abord, l'extrême frontière ne répond pas sur toute son étendue aux exigences d'une fortification utile. Force est d'abandonner certains points pour prendre position plus en arrière, sous peine de nuire à la résistance et de se préparer un échec dès l'entrée en campagne. Dans cette alternative il n'y a pas de foyers qui tiennent; l'intérêt général exige l'abandon du territoire défavorable à la défense.

Non moins grave est l'inconvénient des troupes de garnison trop nombreuses qu'exigerait l'occupation de cette série d'ouvrages et surtout la dissémination des forces actives qui en résulterait. On ne saurait trop le répéter, les fortifications en elles-mêmes ne sont rien; c'est en rase campagne que se décide la victoire. Pour l'obtenir, il importe de mettre en ligne à l'instant décisif les plus grandes forces possibles. Fractionner les troupes au moment de la bataille, c'est de gaieté de cœur se mettre en état d'infériorité. Cette infériorité serait en Suisse d'autant plus marquée que les effectifs ennemis seront toujours supérieurs aux nôtres.

Enfin, une fois le cordon des fortifications-frontières franchi, l'armée de la défense se trouve sans point d'appui pour les opérations ultérieures, sans lieu où trouver un refuge en cas de revers et où organiser une défense nouvelle. Et non seulement le ou les forts enlevés par l'ennemi ne seront plus d'aucune utilité, mais le plus souvent ils entraîneront l'évacuation de la plus grande partie des autres.

Ces considérations d'ordre militaire sont renforcées par une considération importante d'ordre financier. La construction du cordon de forts s'étendant sur nos quatre frontières, entraînerait une dépense hors de proportion avec nos ressources et avec l'avantage que nous en retirerions. La proportion ne serait pas non plus gardée entre les sommes que nous pouvons mettre à ce côté passif de notre défense, et celles que nous devons consacrer à son côté actif: le développement de notre armée de campagne en personnel, chevaux et matériel.

Les inconvénients, on peut même dire les dangers du système de fortifications embrassant toutes les frontières compensent avec usure les avantages. On peut ajouter que parmi ceux-ci, l'argument tiré de l'intention mieux manifestée de défendre notre neutralité suivant les exigences du droit international a une valeur plus apparente que réelle. Quel que soit le système de défense adopté, une violation de territoire, même sans résistance énergique à l'extrême frontière, constituerait un *casus belli*. Peu importe dès lors les combinaisons stratégiques auxquelles nous nous arrêterions ; il suffit qu'elles témoignent de notre intention fermement arrêtée de faire jusqu'au bout et sans hésiter notre devoir.

Le *système de la fortification d'une place centrale* se présente comme l'opposé du système de cordon. Il consiste à fortifier un point plus ou moins central du territoire, à former une sorte de camp solidement retranché, destiné à protéger les magasins, les arsenaux, les dépôts nécessaires au ravitaillement de l'armée, le gouvernement s'il le faut, et devant servir en même temps de base d'opérations, de pivot pour les mouvements de l'armée. Il va bien sans dire que celle-ci ne doit pas se contenter de lutter à l'abri de la place ; son rôle reste ce qu'il doit être ; elle est destinée à combattre en rase campagne, et l'existence du camp retranché ne change rien à cette destination. Seulement en cas d'insuccès, de nouveaux renforts peuvent lui parvenir, et la résistance peut se réorganiser et reprendre ensuite à nouveau.

Ce système pare au plus grand nombre des inconvénients reprochés à l'autre. Il permet à l'armée active de mieux concentrer ses forces, de se masser pour la lutte. Il lui donne plus de force grâce à l'appui qu'offre cette fortification qui ne peut tomber entre les mains de l'ennemi qu'avec la fin, ou peu s'en faut, des hostilités. Enfin, au point de vue financier, la dépense est de beaucoup moindre.

Sans doute, la place centrale ne protège pas comme la fortification-frontière la mobilisation de l'armée. Elle oblige même à abandonner en commençant tout une partie du territoire plus ou moins étendue. Mais on peut diminuer ce danger en améliorant les dispositions relatives à la mobilisation et en perfectionnant l'emploi du landsturm. Du reste, la création de la place centrale n'exclut pas toute idée de retranchement à la frontière ; seulement il devient plus nécessaire d'en limiter le nombre et les dimensions. Il faudrait se contenter de les placer en certains points

stratégiques d'une valeur particulière, de manière à forcer autant que possible la direction de l'armée envahissante.

Ce système a été défendu par de fort bons esprits, entre autres le général Dufour, un maître en la matière :

« Occupons, disait-il, les passages que la nature a rendu les plus difficiles par quelques *petits* ouvrages bien conditionnés, et nous serons tranquilles sur ces points, trop resserrés pour que l'ennemi puisse déployer contre nos retranchements tout l'appareil de sa supériorité.

» Faisons ensorte qu'un même ouvrage barre plusieurs passages, en interceptant la communication principale où viennent aboutir les sentiers secondaires. Alors, sans trop affaiblir l'armée active, nous aurons fermé avec peu de dépense une grande étendue de frontière, et forcé l'agresseur à n'entrer que par les ouvertures les plus larges et les plus accessibles. Maintenant sa marche est prévue, ses routes sont obligées; on peut donc, en choisissant des *positions centrales* au point de convergence des principales vallées, se préparer à le recevoir et à lui opposer tout ce qu'a d'avantages celui qui combat avec toutes les armes réunies, sur un terrain connu et préparé de longue main, contre celui qui, privé souvent d'une partie de son artillerie et de sa cavalerie, débouche d'un défilé pour se déployer sur un champ de bataille qu'il n'a pas étudié, où il peut à chaque pas tomber dans des embuscades, et sur lequel il ne s'avance qu'avec crainte. »

Ajoutez à ceci le soutien que fournit une place centrale habilement fortifiée; et sans avoir trop diminué les effectifs de l'armée de campagne, vous lui procurez une force de résistance infiniment plus considérable.

Nous ne nous arrêterons pas à la question du lieu à choisir pour cette place centrale. On en a indiqué plusieurs, Lucerne, Sursee, Thoun et d'autres. L'emplacement le plus favorable sera celui d'où la résistance pour l'ensemble du pays pourra le mieux s'organiser, d'où le plus facilement pourra s'opérer le ravitaillement de l'armée et son renforcement, nœud de routes, carrefour de chemins de fer permettant de soutenir rapidement les forces actives et de parer dans toutes les directions à la défense du territoire.

Et maintenant que dira-t-on des fortifications jusqu'ici construites ou décrétées, fortifications de la ligne Luziensteig—St-Gothard—St-Maurice? Que leur utilité soit grande, c'est incontestable.

Toutefois, en reprenant les principes ci-dessus énoncés, on est tenté de trouver qu'elles sont à la fois trop peu et trop.

Trop peu, car elles laissent de côté la plupart des alternatives de la violation de notre sol. Barrant convenablement les trois passages susmentionnés, surtout au front sud, empêchant toute jonction sur notre territoire d'armées allemande et italienne, excellente défense également contre une armée française disposée à franchir les Alpes avec l'Italie comme objectif, leur utilité serait de beaucoup moindre aux cas d'une violation de nos frontières soit par l'Allemagne, soit par la France à travers le plateau suisse. Le camp du Gothard, malgré les proportions qui lui ont été données, ne peut remplir l'office de la place centrale que nous entendions. Il est trop éloigné des communications du plateau, trop facile à isoler, à bloquer dans les hauteurs qu'il fortifie; il ne représente pas ce point central de la résistance dont l'utilité aurait été si grande et qui aurait permis, même au cas d'un premier insuccès, de reprendre à nouveau, dans tous les cas plus facilement que depuis le Gothard, l'œuvre de la défense du sol national. Enfin, on ne saurait y établir les arsenaux, les magasins que la place centrale aurait pu contenir, encore moins le gouvernement fédéral, s'il devait évacuer ses beaux palais actuels.

Dans ce sens, les fortifications des Alpes sont trop peu, et contre les fronts nord, est et ouest le Gothard serait inutile ou dangereux à l'armée qui irait se mettre dans cette souricière.

Mais elles sont trop en tant qu'elles ne seraient considérées que comme une protection de la frontière sud. Détacher d'ors et déjà de nos troupes actives et pour le seul service du camp 14 bataillons sans compter les troupes de génie et l'artillerie, en détacher à peu près autant pour le service de St-Maurice et de Luziensteig, c'est exiger un sacrifice hors de proportion avec l'importance de notre armée de campagne, d'une part, avec le but à poursuivre, d'autre part.

Il aurait suffi d'ouvrages de moindre importance, exigeant comme garnison des effectifs plus réduits, quitte à donner à la place centrale ce que l'on aurait enlevé aux fortifications du Gothard. Bref, il aurait fallu établir, pour le barrage de notre front sud, au lieu des luxueux remparts qu'on y a mis et que l'on va encore y mettre, quelques-uns de ces petits ouvrages dont parlait le général Dufour, ouvrages compris dans le grand plan de fortifications dont la place centrale était la base.

En élevant les grandes fortifications du Gothard, en décrétant des ouvrages aussi importants que ceux qui s'élèveront à St-Mau-

rice et plus tard à Luziensteig, on s'est peut-être laissé trop entraîner par la situation politique actuelle, assurément digne de sérieuse considération, mais qui peut se modifier, et cela avant même que les fortifications dont elle a provoqué la construction aient eu à rendre les services qu'on en attendait.



Société fédérale des Sous-Officiers.

TRAVAIL DE CAVALERIE

couronné à la Fête centrale d'Hérisau.

Solution présentée par M. Adalbert Vockinger, guide, à Stans,
membre de la section de Nidwald.

(Traduit de l'allemand par M. Eug. Buffat, fourrier d'administration,
secrétaire du Comité central à la Chaux-de-Fonds.

Dem Vaterland zur Ehr und Wehr !
Pour l'honneur et la défense de la patrie !

Sujet du concours : Quels sont les devoirs d'un sous-officier de cavalerie dans le service de sûreté en marche et le service d'avant-postes ? Courte description de ces devoirs en faisant ressortir les effets probables qui en résultent.

Introduction.

La situation d'une armée ou d'un corps de troupe en campagne peut se rapporter aux trois états suivants : le *repos*, la *marche* ou le *combat*.

Un bon service de garde ou de sûreté est à la fois la base et la garantie de chacun de ces états. Sans cet élément un corps s'expose inévitablement à une surprise, à une capture ou à une défaite.

Un service de sûreté bien organisé et bien conduit est un facteur des plus importants dans le domaine de la tactique !

Il sera aisé à un assaillant hardi, bien que numériquement plus faible, mais dont les patrouilles et les agents de sûreté sauront découvrir et profiter des lacunes ou des faiblesses d'un adversaire plus nombreux, il sera aisé, disons nous, à cet assaillant bien renseigné, de réduire à l'impuissance ou même d'exterminer, par un coup habile et donné au bon moment, un ennemi puissant. L'histoire ancienne et moderne fourmille d'exemples confirmant ce fait.